

Arrêté n°10-681

Arrêté fixant la liste des membres de la conférence de territoire du Val d'Oise

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L.1434-17 ;
- VU le décret no 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret no 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire;
- VU le décret n°2010-938 du 24 Août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU l'Arrêté n°2010-646 du 15 novembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des conférences de territoire

ARRETE

Article 1 : La Conférence de territoire est composée de 50 membres au plus.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La Conférence de territoire comprend les membres suivants :

1) Pour les représentants des établissements de santé :

-au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

a) pour les établissements publics de santé :

a 1) -en tant que titulaire : Madame LADoucETTE-Directrice EAUBONNE(FHF)

-en tant que suppléant : Monsieur MARTIN-Directeur Argenteuil(FHF)

a 2) -en tant que titulaire : Monsieur BURNIER-Directeur GONESSE (FHF)

-en tant que suppléant : Monsieur RAZAFINDRANALY-Directeur PONTOISE

b) pour les établissements privés à but lucratif :

b 1) -en tant que titulaire : Ségolène BENHAMOU-Hôpital privé nord parisien(FHP)

-en tant que suppléant : Docteur Pierre-Alain BIRENBAUM-Clinique Mirabeau Mont d'Eaubonne

b 2) -en tant que titulaire : Jean Yves CAILLAUD-Clinique Médicale du Parc(FHP)

-en tant que suppléant : Nicolas CARRIE-Clinique Claude BERNARD

c) pour les établissements sanitaires privés à but non lucratif :

-en tant que titulaire : Renaud COUPRY-Directeur La Chataigneraie Menucourt(FEHAP-URIOPSS)

-en tant que suppléant : Jean-Christophe MULLER-Hôpital de MARGENCY

-au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

a) pour les établissements publics de santé :

a 1) -en tant que titulaire : Madame le Docteur PERON-CME Argenteuil (FHF)

-en tant que suppléante : Madame le Docteur BLANGY-CME EAUBONNE

a 2) -en tant que titulaire : Monsieur le Docteur TROUILLET-CME PONTOISE (FHF)

-en tant que suppléant : Monsieur le Docteur VENUTOLO-CME GONESSE

b) pour les établissements privés à but lucratif :

b 1) -en tant que titulaire : Docteur Roland JAEGER-Hôpital privé Nord Parisien-SARCELLES

-en tant que suppléant :

b 2) -en tant que titulaire : Docteur Jean-Pierre FOULON-Clinique du Parisis-OSNY

-en tant que suppléant :

c) pour les établissements de l'AP-HP :

2) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

-au titre des personnes âgées :

a) -en tant que titulaire : Carine NGILLA-SYNERPA

-en tant que suppléant : Louis NOUVEL-SYNERPA

b) -en tant que titulaire : Philippe GROS-Résidence sainte-Geneviève-FEHAP

-en tant que suppléant : Christophe MARKIEWICZ-Fondation Chabrand-Thibault-FEHAP

c) -en tant que titulaire : Christine LE NOAN-EHPAD Le Parc Fleuri-URIOPSS,

-en tant que suppléant : Muriel HENRY BRENOT-EPHAD ZEMGOR-URIOPSS

d) -en tant que titulaire : Madame Zaynab RIET-EHPAD Marines-FHF

-en tant que suppléante : Madame DI NATALE-Centre hospitalier-Beaumont sur Oise-FHF

-au titre des personnes handicapées :

a) **-en tant que titulaire** :Bernadette NASSIET—Centre Belle Alliance-GROSLAY-FAGERH
-en tant que suppléant :Henri DELAUNAY-FEGAPEI

b) **-en tant que titulaire** :Robert ANDRE –ENTRAIDE UNIVERSITAIRE
-en tant que suppléant :Nina PETITHALGATTE-URAPEI

c) **-en tant que titulaire** :François PARMENTIER-SAVS SAMSAH-APF
-en tant que suppléant :Pascal OURGHANLIAN- CAMSP-APF

d) **-en tant que titulaire** :Didier BABION-ITEP Clos LEVALLOIS-URIOPSS
-en tant que suppléant :Laurent BILLARD-SAJH MAURICE GUIOT-URIOPSS

3) Pour les représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

a) **-en tant que titulaire** : Isabelle BEULAIGNE-CODES 95
-en tant que suppléant :Dominique GUIN-Association MELIA

b) **-en tant que titulaire** :Loïc DELISLE-ESPERER 95
-en tant que suppléant :Patrick MENIER-AFTAM-FNARS

c) **-en tant que titulaire** : Aissatou SISSOKO-AFAVO
-en tant que suppléant :Gerald MESURE-ANITEA

4) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine :

a)pour les médecins libéraux (URPS) :

a 1) **-en tant que titulaire** : Marc BROUDIC-Médecine Générale-St OUEEN L'AUMONE
-en tant que suppléant :Claude GERNEZ-Psychiatre-ENGHIEN LES BAINS

a 2) **-en tant que titulaire** : Pierre SOUMARMON-Médecine Générale-OSNY
-en tant que suppléant :

a 3) **-en tant que titulaire** : Jean-François THEBAUT-Cardiologue-SARCELLES
-en tant que suppléant :Claude MARTINEAUX-Médecine Générale-ARGENTEUIL

b)pour les masseurs kinésithérapeutes :

-en tant que titulaire :Alain LENOIR-(FFMKR)
-en tant que suppléant :Bruno FAGNEN-(FFMKR)

c)pour les infirmiers :

- en tant que titulaire : Jules MORTEO(FNI)

d et e)pour les autres professionnels de santé : Non pourvus

f)pour les internes en médecine :

-en tant que titulaire : Paul BERVEILLER-SIHP
-en tant que suppléant :Fanny CHAMBON-SRP-IMG

5) Pour les représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

a) au titre des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

-en tant que titulaire :Docteur Catherine REVILLON Centre municipal de santé-Argenteuil

b) au titre des réseaux de santé :

- en tant que titulaire : Dr Martine ROUSSEAU-Réseau ROA
- en tant que suppléant : Monsieur FEVRIER-RPVO

6) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- en tant que titulaire : Claudine BARREAU-Santé Service
- en tant que suppléant : Marc POTTERE-Santé Service

7) Pour les services de santé au travail :

- en tant que titulaire : Jean-Michel ANDREASSIAN-AMETIF

8) Pour les représentants des usagers :

a) au titre des associations agréées :

- a 1)-en tant que titulaire : Catherine BURIDANT-Association des familles de traumatisés crâniens
- en tant que suppléant : Sylvie BRU- Association des familles de traumatisés crâniens
- a 2) -en tant que titulaire : Michel BERTRAND-APAJH Val d'Oise
- en tant que suppléant : Agnès ROUSSEAU-Ligue contre le cancer 95
- a 3) -en tant que titulaire : René DAUMAS-Association Française des Diabétiques
- en tant que suppléant : Françoise NOT-CODIF ALZHEIMER
- a 4) -en tant que titulaire : Françoise MONET-Association JALMALV
- en tant que suppléante : Jocelyne DESSAJAN-APF
- a 5) --en tant que titulaire: Jean-Yves VAYSSIERES-UDAF 95
- en tant que suppléante : Christiane CHAUVET JACQUET- UDAF 95

b) au titre des associations de personnes handicapées :

- en tant que titulaire: Madame JALLAT-UNAFAM
- en tant que suppléant : Gisèle SERAPHIN-ODAPEI

c) au titre associations de retraitées et personnes âgées

- c 1)-en tant que titulaire : Christiane CHATELAIN-CODERPA 95
- en tant que suppléant : François PERINELLE-CODERPA 95
- c 2)-en tant que titulaire : Yveline CHEVET-CODERPA 95
- en tant que suppléant : Jean-Marc POLLARIS-CODERPA 95

9) Pour les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

a) pour les conseillers régionaux :

- en tant que titulaire : Marie-José CAYZAC
- en tant que suppléant : Eric DUBERTRAND

b) pour les représentants des communautés de communes :

c) pour les représentants de communes :

- c1) -en tant que titulaire : Daniel FARGEOT, maire d'ANDILLY
- en tant que suppléante : Françoise NORDMANN, 1^{ère} adjointe au maire de BEAUCHAMP
- c 2)-en tant que titulaire : Madame Dominique GILLOT, maire d'ERAGNY
- en tant que suppléant : Marc ANICET, adjoint au maire de GONESSE

d) pour les représentants des conseils généraux :

- d 1)-en tant que titulaire : Anita BERNIER
- en tant que suppléant : Philippe METEZEAU
- d 2)-en tant que titulaire : Luc BROUSSY
- en tant que suppléant : Michel MONTALDO

10) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

11) Pour les personnalités qualifiées :

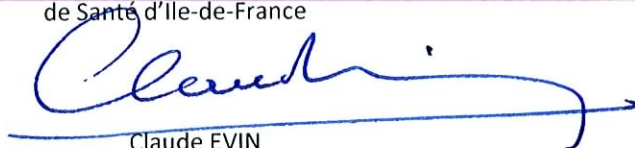
- Christian BOISSEL-Président du Réseau Gériatologique inter-établissement et services du Val d'Oise
- Marc GIROUD-Président de SAMU de France

Article 4: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 5: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris le 30 décembre 2010

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Ile-de-France



Claude EVIN